

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 81 13408**

---

⑤④ Dispositif de montage de panneau indicateur sur un support, panneau et pièce intermédiaire s'y rapportant.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). G 09 F 7/20; E 01 F 9/01; F 16 B 2/12.

②② Date de dépôt..... 8 juillet 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 2 du 14-1-1983.

---

⑦① Déposant : MOSCHKOWITZ Jean-Pierre. — FR.

⑦② Invention de : Jean-Pierre Moschkowitz.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : André Bouju,  
38, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

La présente invention concerne un dispositif de montage de panneau indicateur sur un support.

5 L'invention concerne également un panneau prévu pour être installé par l'intermédiaire d'un tel dispositif, ainsi qu'une pièce intermédiaire nécessaire dans le cas où le support est une surface telle qu'un mur.

10 Les panneaux indicateurs sont le plus souvent fixés sur des poteaux. La fixation la plus économique consiste en des colliers à pattes qui nécessitent le perçage du panneau en des emplacements définitifs ne permettant plus, par la suite, que le seul déplacement rotatif autour du poteau, malgré l'inconvénient qui peut en résulter si des panneaux supplémentaires doivent être installés par la suite. En outre, il est nécessaire de disposer d'un jeu de colliers de divers diamètres pour s'adapter à différents types de poteau existants ou non.

20 Un autre type de fixation, appliqué notamment dans le cas de panneaux multiples superposés et présentant une épaisseur notable, tels que les panneaux lumineux, consiste à constituer le poteau, à partir d'une certaine hauteur, suivant une tige de faible diamètre sur laquelle sont enfilés les panneaux percés dans leur épaisseur, avec interposition d'entretoise. Une telle réalisation, 25 relativement esthétique, est assez coûteuse. En outre, une fois les panneaux percés, elle ne permet plus qu'un réglage en rotation. Enfin, l'adjonction d'un panneau supplémentaire nécessite pratiquement de remplacer le 30 poteau.

Les solutions connues présentent enfin l'inconvénient commun de ne pas se prêter à la fixation d'un panneau sur un mur.

La présente invention vise à réaliser un

dispositif économique qui permette l'installation d'un  
panneau sur un poteau quelconque de dimensions usuelles,  
en laissant la possibilité de multiples réglages, et  
qui permette un démontage facile, ainsi que l'adjonction  
5 de panneaux supplémentaires, avec possibilité d'installa-  
tion sur un mur.

Suivant l'invention, le dispositif de montage  
de panneau indicateur sur un support comprend une pièce  
munie de moyens de fixation respectifs sur le support  
10 et sur le panneau, et il est caractérisé en ce que ladite  
pièce comprend un bras comprenant deux coquilles articu-  
lées à une extrémité du bras et comportant chacune une  
face interne présentant un évidement. Les deux évidements  
se font face pour constituer, en position fermée du  
15 bras, une cavité pour le passage d'un support sensiblement  
cylindrique tel qu'un poteau; des moyens de verrouillage  
sont prévus pour maintenir les deux coquilles serrées  
l'une contre l'autre en position fermée, et des moyens  
de fixation sont prévus sur le bras pour y fixer un  
20 panneau.

La fixation du bras sur un poteau est extrême-  
ment simple et rapide et peut s'effectuer sur n'importe  
quel type de poteau. L'appareil est aussi économique  
que les colliers classiques tout en étant d'un emploi  
25 plus souple.

Suivant une réalisation préférée de l'invention,  
le dispositif comprend des moyens de blocage du bras  
sur le support cylindrique.

Grâce à ces moyens de blocage, le bras peut  
30 être fixé sur tout poteau, pourvu que son diamètre soit  
inférieur à celui de la cavité.

Suivant une réalisation avantageuse de l'inven-  
tion, les deux coquilles sont articulées entre elles  
par l'intermédiaire d'une vis formant axe d'articulation,

les moyens de verrouillage maintenant les coquilles serrées l'une contre l'autre comprenant une vis similaire et similairement disposée à l'extrémité opposée du bras.

5        Suivant l'espace disponible autour du poteau, on peut réaliser le montage en ouvrant le bras autour d'un axe ou de l'autre.

10        Suivant une réalisation perfectionnée de l'invention, le dispositif est caractérisé en ce que le bras comprend un tenon pour coopérer avec une glissière s'étendant le long du panneau et ce tenon est monté rotativement sur le bras pour permettre une rotation du panneau par rapport au bras.

15        On peut donc, sur place et à la demande, fixer le bras en n'importe quel point du panneau et orienter ce dernier à volonté.

20        Suivant un autre aspect de l'invention, le panneau indicateur prévu pour fixation sur un support au moyen d'un dispositif tel que décrit plus haut est caractérisé en ce qu'il comprend, sur au moins l'un de ses bords horizontaux, une glissière formée de deux ailes se faisant face pour coopérer avec le tenon du bras.

25        Suivant un troisième aspect de l'invention, la pièce intermédiaire pour fixation d'un panneau indicateur sur une paroi au moyen d'un dispositif tel que décrit plus haut est caractérisée en ce qu'elle comprend une face sensiblement plane munie de trous de fixation dans ladite paroi, et une partie cylindrique pour coopérer avec la cavité du bras.

30        Grâce à cette pièce, on ramène le problème de la fixation sur un mur à celui de la fixation sur un poteau, dont le rôle est joué par la partie cylindrique.

D'autres particularités et avantages de l'inven-

tion ressortiront encore de la description détaillée qui va suivre.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif:

- 5           - la figure 1 est une vue en coupe longitudinale du bras, suivant I-I de la figure 2,
- la figure 2 est une vue en coupe horizontale suivant II-II de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en coupe transversale suivant III-III des figures 1 et 2,
- 10          - la figure 4 est une vue en bout suivant IV-IV des figures 1 et 2,
- la figure 5 est une vue en perspective du bras ouvert,
- 15          - la figure 6 est une vue en coupe du panneau engagé sur le tenon,
- la figure 7 est une vue en perspective d'un certain nombre de panneaux montés sur un poteau,
- la figure 8 est une vue en coupe longitudinale de la pièce intermédiaire, suivant VIII-VIII de la
- 20          figure 9,
- la figure 9 est une vue du plan suivant IX-IX de la figure 8.

En référence aux figures 1 à 4, un bras 1  
25 comprend deux coquilles 2a, 2b assemblées au moyen de deux vis 3a, 3b situées chacune à une extrémité du bras. Pour plus de clarté, ces vis ne sont représentées que sur la figure 4.

30 A ces extrémités, la coquille 2a (seule représentée sur la figure 1, la coquille 2b étant supposée enlevée) présente des dents 4a formant découpe en grecque, entre lesquelles viennent s'emboîter des dents 4b de la coquille 2b (figure 4) disposées de façon similaire.

Les dents 4a et 4b sont percées de trous

lisses 5, sauf, à chaque extrémité du bras 1, une dent extrême de la coquille 2a qui comporte un taraudage 6. Dans l'exemple décrit, ce taraudage est rapporté. Les vis 3a, 3b passent par les trous 5 et se vissent dans les taraudages 6.

De la sorte, par démontage de l'une quelconque des deux vis, les deux coquilles peuvent pivoter autour de l'autre vis pour ouvrir le bras (figure 5).

Chaque coquille comporte un évidement sensiblement semi-cylindrique, respectivement 7a, 7b. Ces évidements sont disposés pour se faire vis-à-vis quand les coquilles sont assemblées (figure 2) et constituer une cavité cylindrique permettant le passage de tout poteau de signalisation, cylindrique ou polygonal, de diamètre usuel.

Deux demi-cylindres 8a, 8b pratiqués dans des voiles 9a, 9b de chaque coquille constituent, une fois la coquille assemblée, un palier pour une portée lisse 11 d'une vis 12 munie d'un tronçon à six pans 13. La vis 12 est maintenue axialement par un circlip 14.

Cette vis coopère avec un taraudage 15 d'une pièce 16 montée coulissante dans les coquilles. A cette fin, les coquilles portent des glissières 17a, 17b profilées en T (figure 3). La pièce 16 comporte d'un côté une entaille en T pour coopérer avec la glissière 17b et, de l'autre côté, une large entaille 18 laissant passer les ailes de la glissière 17a.

Enfin, une portée 19 en V, en matériau plastique, est fixée sur la pièce 16.

On comprend que la manoeuvre du six pans 13 par une clef, à travers des fentes 21 ménagées dans les coquilles, permette de faire avancer la portée 19 jusqu'en 19a, au contact d'un poteau 22 logé dans la cavité.

Vers l'extrémité du bras opposée aux évidements 7a, 7b, une pièce cylindrique 23 prend appui sur les coquilles par un épaulement 24. Cette pièce est traversée axialement par une vis 25 qui coopère avec un taraudage 26 d'un écrou 27 dont est solidaire un tenon 28. L'écrou 27 comporte une portée conique 29 en matériau plastique qui coopère avec une cavité conique 23a de la pièce 23.

Le tenon 28, qui fait saillie hors du bras du côté opposé à la tête de la vis 25, coopère avec une glissière 31 d'un panneau indicateur 32 (figure 6). Cette glissière est formée de deux ailes se faisant face et s'étendant sur une base horizontale (en position de service) du panneau.

Il résulte de la structure décrite que le tenon 28 peut tourner autour de l'axe de la vis 25 et peut aussi glisser dans la glissière 31.

Pour monter un panneau sur un poteau, on enlève l'une des vis 3a ou 3b et l'on ouvre le bras. Dans cette opération, l'ensemble du tenon et de la pièce 23 échappe mais reste assemblé par le vis 25, et on le recueille. Par contre, la pièce 16 liée à la portée 19 en V n'échappe pas car elle est retenue accrochée à la coquille 2b par la glissière 17b en T.

On passe le bras ouvert autour du poteau 22 qui vient se loger dans les évidements 7a, 7b. Puis on remplace l'ensemble du tenon 28 et de la pièce 23 et l'on ferme le bras et on le verrouille en remplaçant la vis 3a. Enfin, en manoeuvrant la vis 12, on applique la portée 19 sur le poteau pour bloquer le bras après l'avoir orienté à la demande.

Dans l'exemple décrit, les dimensions du bras et la course de la vis de blocage 12 sont telles que le bras puisse être fixé sur tout poteau d'un diamètre

compris entre 70 et 120 mm, éventuellement polygonal.

Ensuite, on engage la glissière 29 du panneau  
indicateur sur le tenon 28, la vis 25 étant supposée  
desserrée. On fait glisser le panneau sur le tenon  
5 jusqu'à atteindre la position désirée du point d'attache  
au bras, et on l'oriente définitivement. Enfin, on  
bloque la vis 25, ce qui a pour effet d'appliquer la  
glissière sur la face inférieure du bras et de bloquer  
la translation du panneau, et aussi de serrer la portée  
10 conique 29 pour bloquer sa rotation.

Suivant l'espace disponible autour du poteau,  
on pourra ouvrir le bras comme indiqué plus haut ou  
en enlevant la vis 3b et en faisant tourner les coquilles  
autour de la vis 3a.

15 Grâce à l'invention, on peut monter sur un  
même poteau 22 un nombre quelconque de bras 1a, 1b,  
1c portant chacun un panneau 32a, 32b, 32c (figure 7).  
Quel que soit l'environnement, l'orientation de chaque pan-  
neau est entièrement libre, disposant de deux angles  
20 de rotation arbitraires du bras autour du poteau et  
du panneau autour du bras. En outre, grâce à la glissière,  
aucune détermination préalable définitive au point de  
formation du panneau sur le bras n'est à prévoir.

Enfin, non seulement l'invention permet de  
25 fixer un panneau sur n'importe quel type de poteau,  
même initialement non prévu à cet effet, mais elle permet  
encore d'adjoindre un panneau supplémentaire sur un  
poteau qui en porte déjà un certain nombre. On peut  
même, à cet effet, déplacer les panneaux déjà en place,  
30 même si le poteau est d'un diamètre variable entre sa  
base et son sommet.

On va maintenant décrire, en référence aux  
figures 8 et 9, une pièce intermédiaire 33 destinée  
à la fixation d'un panneau sur une paroi telle qu'un mur.



Cette pièce est constituée par un fond 34 entouré sur trois côtés par deux parois 35 latérales et par une paroi transversale 36. Cette dernière est munie de trous 37 pour des boulons de fixation dans  
5 le mur.

Une partie avancée du fond 34, dégagée des parois latérales 35, porte un cylindre 38 d'un diamètre légèrement inférieur à celui de la cavité formée par les évidements 7a, 7b du bras 1.

10 Après avoir fixé la pièce 33 sur le mur par boulonnage, il suffit de coiffer le cylindre 38 par le bras 1 qui n'a pas besoin d'être ouvert. On bloque ensuite la portée 19 sur le cylindre.

15 Les parois latérales 35 laissent un dégagement suffisant pour permettre une liberté importante d'orientation du bras, à laquelle s'ajoute la liberté de translation du panneau.

20 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple décrit mais couvre toute variante technologique à la portée de l'homme de l'art.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de montage de panneau indicateur sur un support, comprenant une pièce munie de moyens de fixation respectifs sur le support et sur le panneau, caractérisé en ce que ladite pièce comprend un bras (1) comprenant deux coquilles (2a, 2b) articulées à une extrémité du bras et comportant chacune une face interne présentant un évidement (7a, 7b), les deux évidements se faisant face pour constituer, en position fermée du bras (1), une cavité pour le passage d'un support (22) sensiblement cylindrique tel qu'un poteau, des moyens de verrouillage (3a, 3b) étant prévus pour maintenir les deux coquilles serrées l'une contre l'autre en position fermée, et des moyens de fixation (28) étant prévus sur le bras pour y fixer un panneau (32).

2. Dispositif conforme à la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (12, 19) de blocage du bras sur le support cylindrique.

3. Dispositif conforme à l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les deux coquilles (2a, 2b) sont articulées entre elles par l'intermédiaire d'une vis (3a, 3b) formant axe d'articulation, les moyens de verrouillage maintenant les coquilles serrées l'une contre l'autre comprenant une vis (3b, 3a) similaire et similairement disposée à l'extrémité opposée du bras (1).

4. Dispositif conforme à l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le bras (1) comprend un tenon (28) pour coopérer avec une glissière (31) s'étendant le long du panneau (32).

5. Dispositif conforme à la revendication 4, caractérisé en ce que le tenon (28) est monté rotativement sur le bras (1) pour permettre une rotation du panneau (32) par rapport au bras.

6. Dispositif conforme à l'une des revendica-

tions 4 ou 5, caractérisé en ce que le bras comprend des moyens de blocage (25, 29) pour empêcher la rotation du tenon (28) et son coulissement sur la glissière (31) du panneau.

5                   7. Dispositif conforme à la revendication 6, caractérisé en ce que le tenon (28) est solidaire d'un écrou (27) coopérant avec une vis (25) dont la tête prend appui sur une face du bras (1) opposée au tenon, pour donner au tenon (28) un mouvement tendant à appliquer  
10 la glissière (31) du panneau sur le bras.

                  8. Dispositif conforme à la revendication 7, caractérisé en ce que l'écrou (27) présente une portée conique (29) pour prendre appui sur une portée conique complémentaire (23a) solidaire du bras, l'une de ces  
15 portées étant revêtue de matériau plastique, et la position de la seconde portée (23a) étant telle que les portées viennent en contact sensiblement en même temps que la glissière (31) du panneau vient au contact du bras (1).

                  9. Panneau indicateur prévu pour fixation  
20 sur un support au moyen d'un dispositif conforme à l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend, sur au moins l'un de ses bords horizontaux, une glissière (31) formée de deux ailes se faisant face pour coopérer avec le tenon (28) du bras (1).

25                   10. Pièce intermédiaire pour fixation d'un panneau indicateur sur une paroi au moyen d'un dispositif conforme à l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce qu'elle comprend une face sensiblement plane (36) munie de trous de fixation (37) dans ladite paroi, et  
30 une partie cylindrique (38) pour coopérer avec la cavité (7a, 7b) du bras (1).

FIG. 1

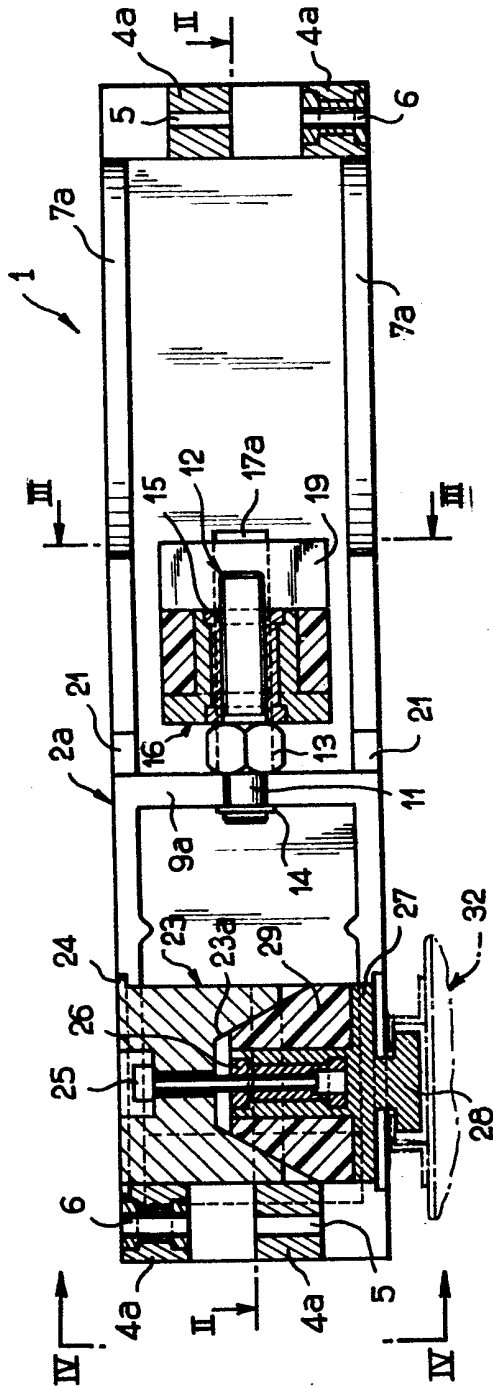
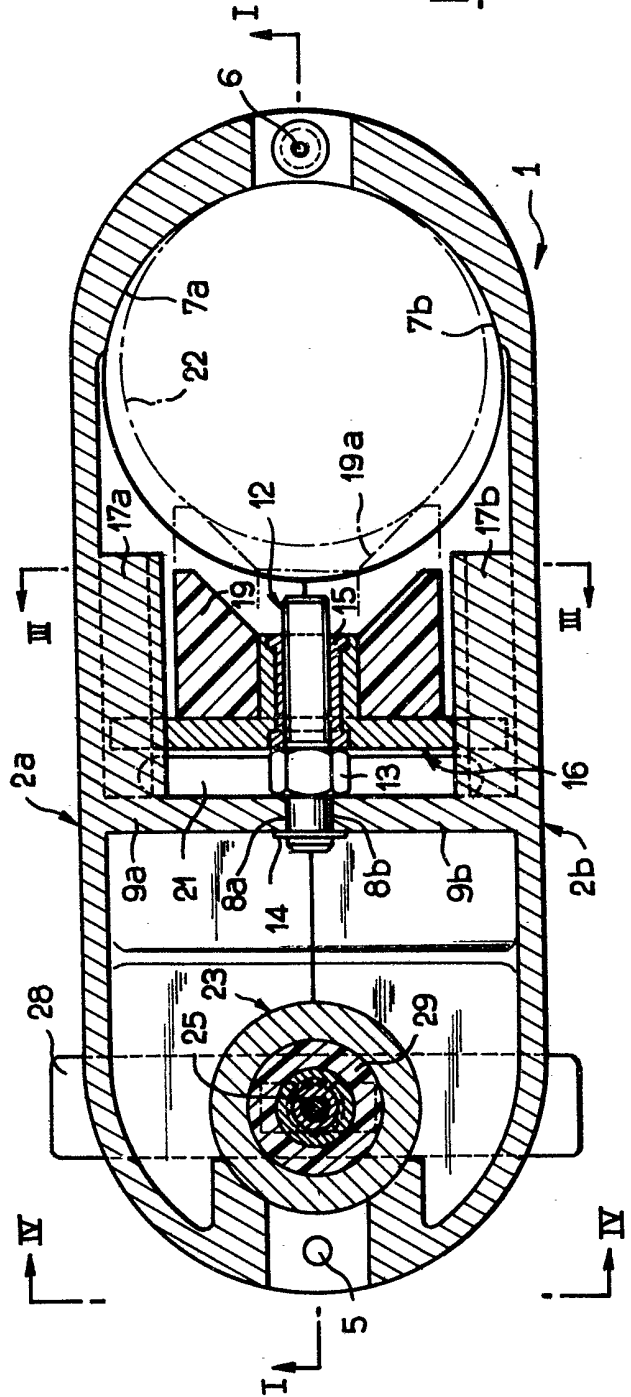


FIG. 2



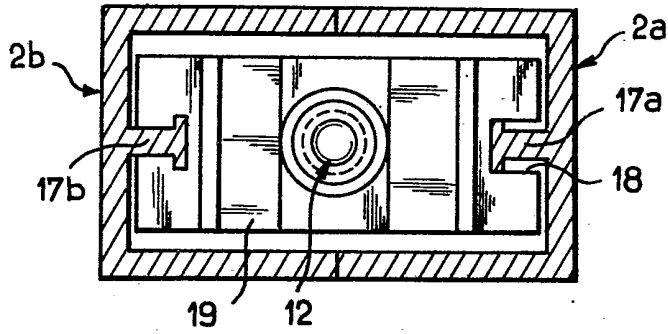


FIG. 3

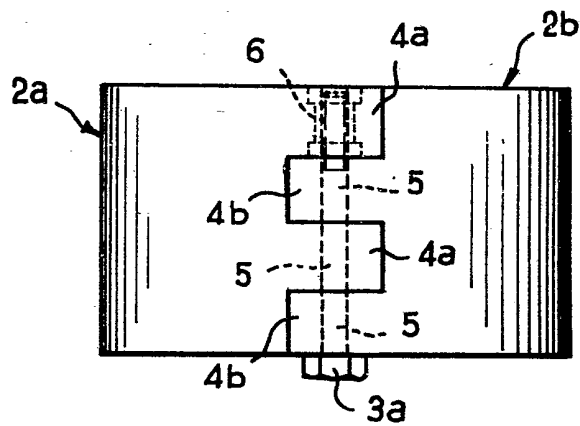


FIG. 4

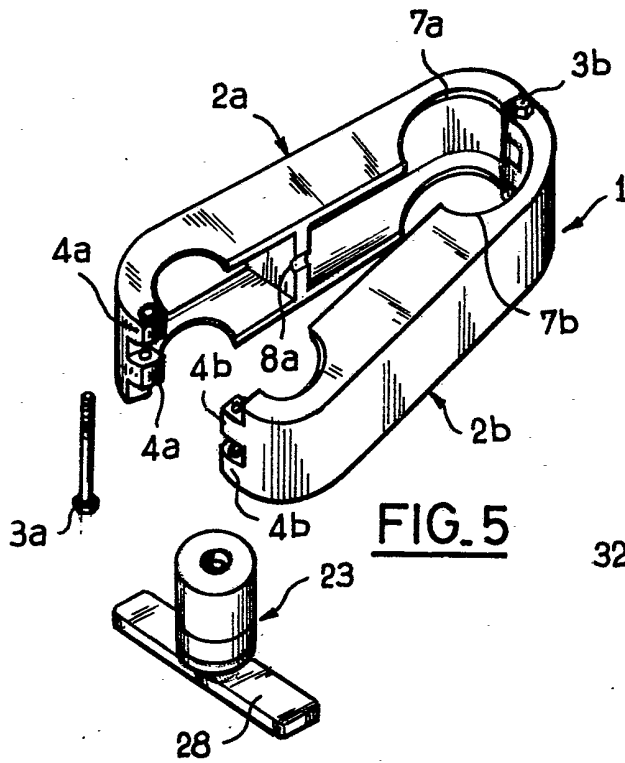


FIG. 5

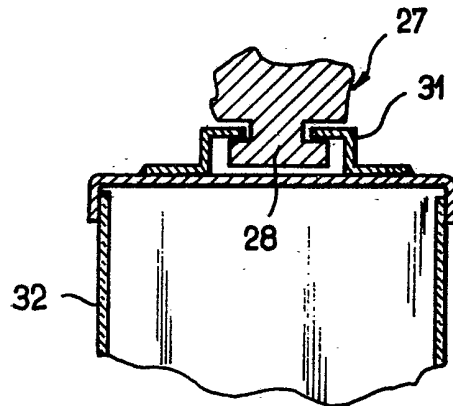
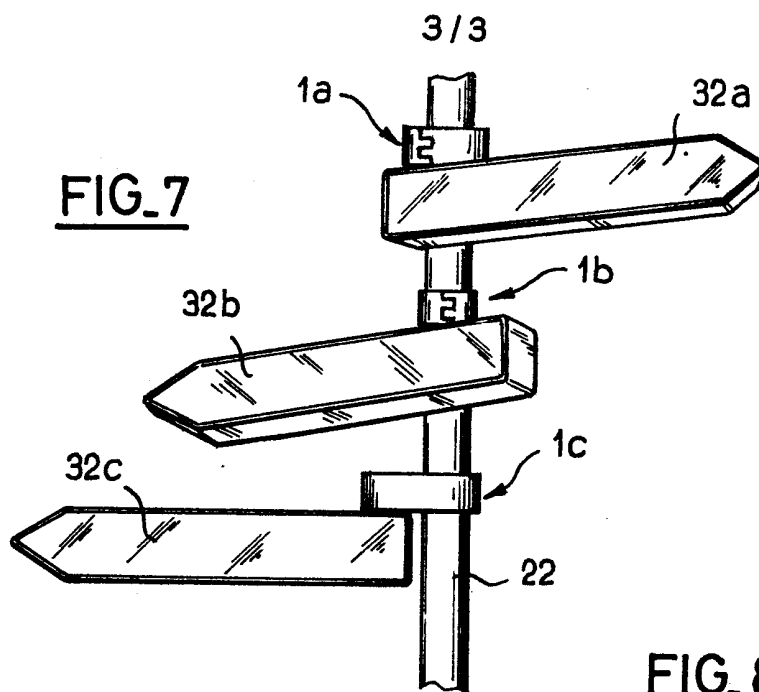
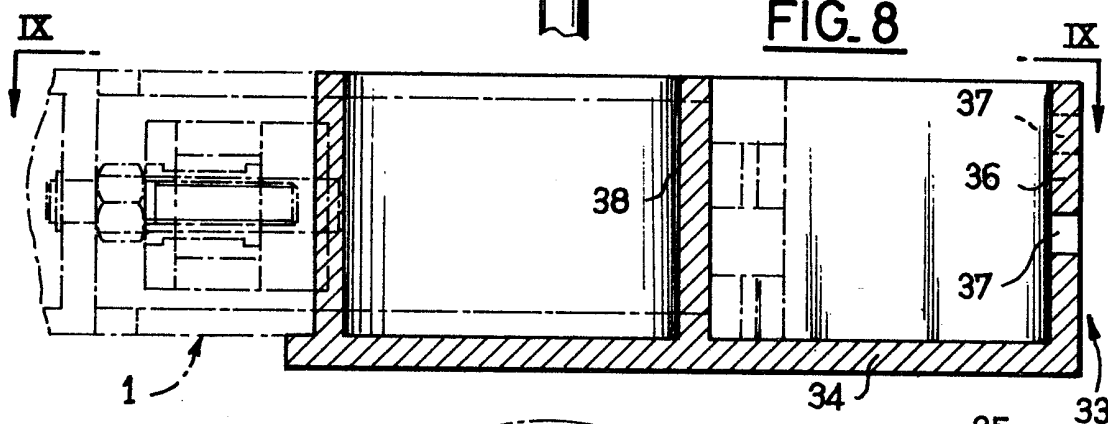


FIG. 6

**FIG. 7**



**FIG. 8**



**FIG. 9**

